

Annexe n°2

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Les comparatifs des budgets 2025 et les extraits des comptes financiers uniques sont joints en annexe n°3.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera, comme le compte financier unique 2025, disponible sur le site internet de la commune. Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2025.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- ▶ est établi en fin d'exercice par le maire,
- ▶ est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- ▶ rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- ▶ se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	8 357 434,59	Dépenses	3 978 824,40
Recettes	9 287 323,94	Recettes	3 751 081,75
Résultat de l'exercice	929 889,35	Résultat de l'exercice	-227 742,65
Résultat cumulé	2 450 841,14	Résultat cumulé	-846 613,84
		Restes à réaliser	255 607,29

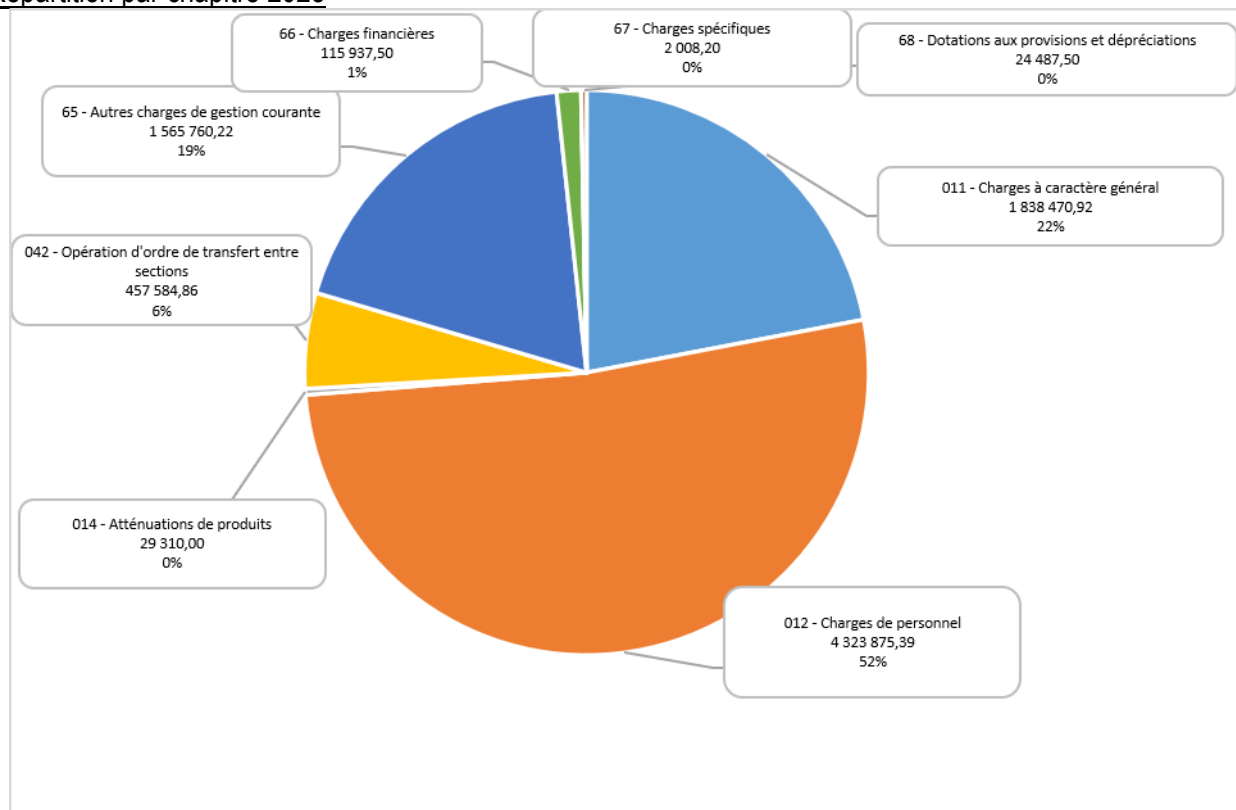
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

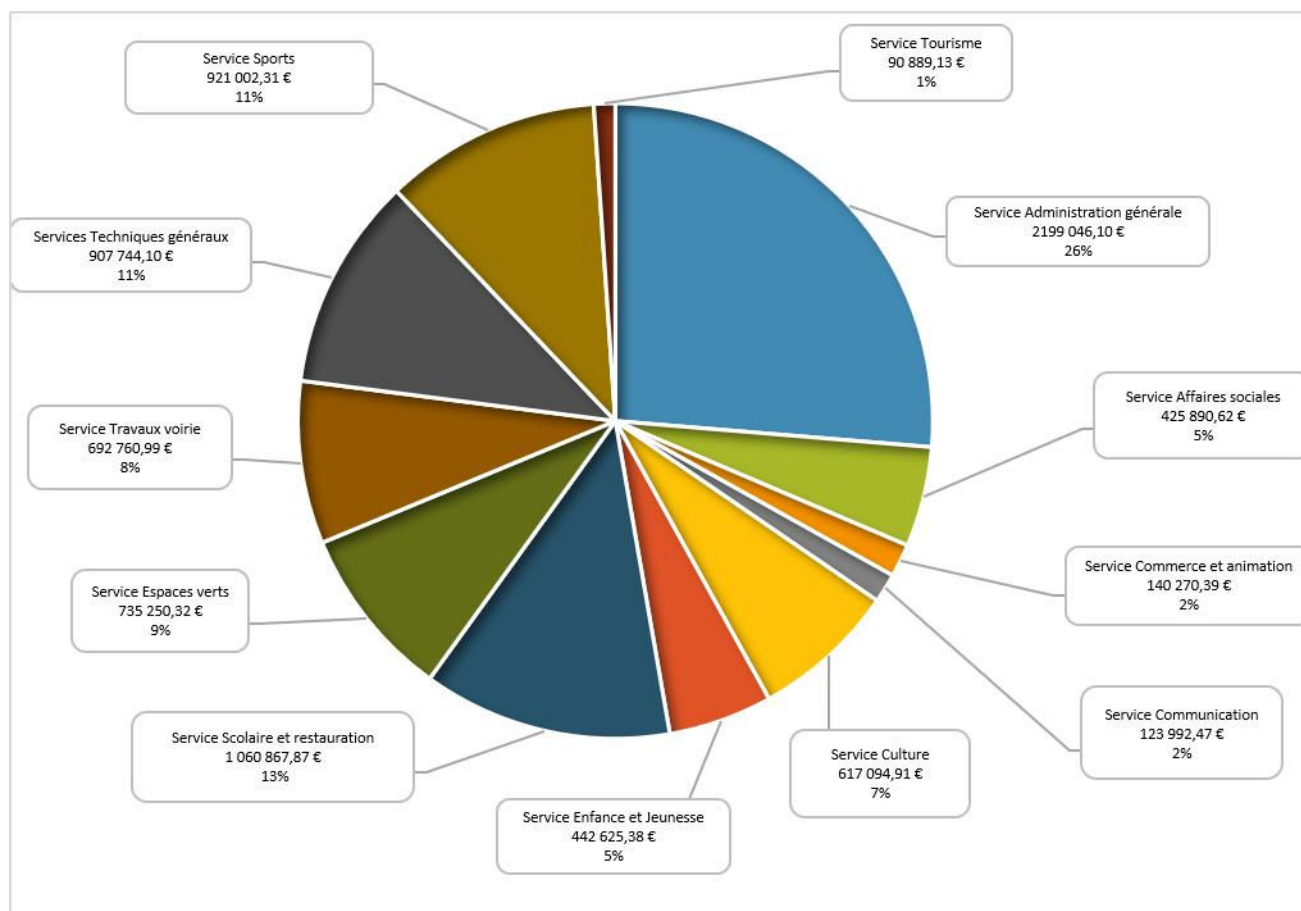
La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre, elles se sont élevées à 8 357 434.59 € en 2025. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 899 652,99	1 725 028,47	1 817 856,99	1 849 260,97	1 838 470,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	3 941 933,19	3 989 167,68	4 186 986,56	4 394 715,97	4 323 875,39
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	23 488,00	23 287,00	21 435,00	26 367,00	29 310,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	310 962,22	313 035,35	463 890,86	363 914,91	457 584,86
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	858 014,27	1 775 229,67	1 735 767,72	1 484 203,30	1 565 760,22
66	CHARGES FINANCIERES	108 696,66	273 533,51	91 967,87	184 946,32	115 937,50
67	CHARGES SPECIFIQUES	499 422,19	94,00	27,00	304,70	2 008,20
68	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	129 706,00	138 000,00	152 165,64	15 373,20	24 487,50
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 771 875,52	8 237 375,68	8 470 097,64	8 319 086,37	8 357 434,59

Répartition par chapitre 2025



Répartition par service 2025



1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011) : 1 838 470.92 €

Les charges à caractère général représentent les dépenses liées à l'énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, impôts, etc...

Pour 2025, elles s'élèvent à 1 838 470.92 € contre 1 849 260.97 € en 2024 et 1 817 856.99 € en 2023.

Les principaux articles ayant connus une variation sont :

- L'article 60612 « Fournitures Energies Electricité » connaît une baisse par rapport à 2024 : 197 460.31 € en 2025 contre 302 707.62 € en 2024.
- L'article 60621 qui concerne le gaz s'élève à 227 754.80 € en 2025 (205 278.19 € en 2024).
- L'article 60622 « Carburants » d'un montant de 50 629.42 € connaît une augmentation de 1 605.51 € en 2025.
- L'article 60633 « Fourniture de voirie » atteint 20 392.33 € en 2025 (7 096.43 € en 2024 en raison de l'achat de peinture routière).
- L'article 61351 Location Matériel roulant est de 33 247.25 € en 2025 en raison de la location de la balayeuse (7 829.95 € en 2024).
- L'article 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » s'élève à 53 115.00 € en 2025 (11 163.40 € en 2024). La cause est liée aux des dégâts sur les vitraux de l'Eglise Saint-Martin pour plus de 44 968 € lors de la tempête de grêle de juin 2025.
- L'article 615231 « Entretien et réparations sur voiries » diminue à 36 594.65 € en 2025 (76 546.18 € en 2024) en raison de l'arrêt de la prestation de balayage et en raison de deux sinistres sur voiries en 2024 (rond-point de la victoire et voiture ayant pris feu Rue de Vire)
- L'article 615232 « Entretien et réparations sur réseaux » présente une écriture de 23 825.96 € en 2025 ; il s'agit de travaux sur l'éclairage public suite à la tempête du 13 juin qui a endommagé certains lampadaires (8 758.76 €) et de travaux de changement de carte numérique aux feux tricolores (Rue Saint-Jacques et Route de Pontécoulant).
- L'article 61551 « Entretien et réparation de matériel roulant » atteint 58 020.21 € en 2025 contre 27 201.18 € en 2024 (réfection de freins sur un camion pour 7 702 €, remplacement des injecteurs sur la pelle pour 5 583 €, réparation de jeu de moyeux arrières d'un camion pour 5 605 €).

- L'article 6161 « Primes d'assurances » s'élève à 85610.61 € en 2025 soit une augmentation de 16 996.82 € après une hausse de 11 616.47 € en 2024. Entre 2023 et 2025 plus de 49% d'augmentation.
- L'article 6227 « Frais d'actes et de contentieux » d'un montant de 12 867.36 € en 2025 de 5 298.54 € à 12 867.36 € en raison de règlement de frais pour les actes de transfert de propriété entre communes déléguées et la commune nouvelle pour 2 155 € et d'un contentieux avec un agent pour lequel un rattachement a été inscrit pour les honoraires d'avocat (prévision de rattachement de charges évaluée à 6 600 €) (l'agent a été débouté).
- L'article 63512 Taxes foncières baisse à 67 518.28 € en 2025 contre 73 767 € en 2024 en raison de la vente de certains biens immobiliers ou de démolitions.

2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) : 4 323 875.39 €

Ces dépenses connaissent une baisse dans la réalisation de 70 840.58 € en 2025 après une augmentation de 207 729.41 € en 2024.

Pour mémoire, en 2024, il avait été nécessaire de remplacer des agents en congés maternité et faire face au décès d'un agent et il avait été versé une prime exceptionnelle aux agents sur décisions gouvernementales.

3°) LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAPITRE 014) 29 310,00 €

Il s'agit des dégrèvements en faveur des jeunes agriculteurs (1 053 €), ou sur les logements vacants (10 332 €) et pour plus de la moitié de la somme (17 925 € sur 29 310 €), il s'agit du reversement de fiscalité au bénéfice de Saint-Pierre du Regard.

4°) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023) 0 €

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement stricto sensu dégagé au titre de l'exercice considéré et ne se « réalise pas ».

5°) LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 457 584.86 €

Rappel : contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrés en dépenses et recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et d'investissement. Ce chapitre retrace les écritures de sorties d'inventaire (cessions) et notamment les dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les amortissements s'élèvent à 358 706.88 € en 2025 (324 246.56 € en 2024 et 268 312.61 € en 2023, 219 805 € en 2022 et 134 042.09 € en 2021).

Cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant qui génère de l'autofinancement.

6°) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : 1 565 760.22 €

Les « autres charges de gestion courante » sont essentiellement les contributions, subventions et participations à des organismes extérieurs (associations, SDIS, subvention au budget CCAS) ainsi que les indemnités des élus.

Contingent incendie pour 171 069 €, subvention CCAS pour 250 000 €, mais aussi la subvention d'équilibre versée au budget annexe du Centre Aquatique pour 579 944.31 € (600 303.01 € en 2024, 598 103.67 € en 2023 et 507 857.54 € en 2022).

7°) CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) : 115 937.50 €

Ce sont les intérêts des emprunts.

Le détail de l'endettement de la commune a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

8°) CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67) : 2 008.20 €

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

9°) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (CHAPITRE 68) : 24 487.50 €

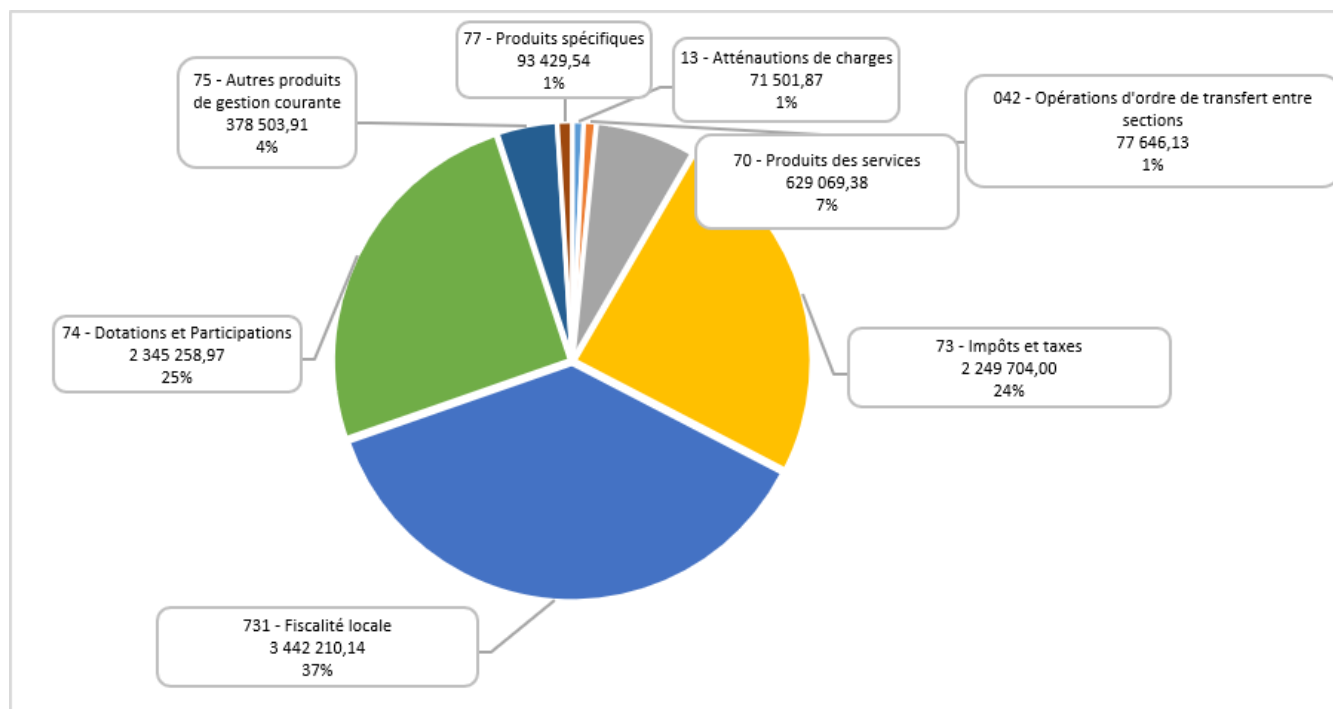
Ce sont les provisions constituées pour le contentieux Garrido et une provision pour dépréciation des actifs (titres annulés).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles sont classées en trois grandes catégories :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et participations d'autres collectivités,
- Les produits des services.

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
13	ATTENUATION DE CHARGES	113 575,77	196 277,69	147 834,71	117 066,81	71 501,87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 302,41	37 832,59	246 130,67	142 983,79	77 646,13
70	PRODUITS DES SERVICES	684 387,00	543 549,62	555 785,52	590 071,64	629 069,38
73	IMPOTS ET TAXES	5 445 884,89	2 296 653,46	2 245 505,00	2 257 193,00	2 249 704,00
731	FISCALITE LOCALE		3 103 704,48	3 380 982,37	3 467 266,99	3 442 210,14
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 097 701,25	2 114 809,56	2 189 604,25	2 428 127,98	2 345 258,97
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 059,97	458 944,46	556 915,82	180 042,48	378 503,91
77	PRODUITS SPECIFIQUES	185 678,06	104 222,67	57 939,85	44 891,60	93 429,54
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		454 117,92	15 000,00	354 202,08	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 731 589,35	9 310 112,45	9 395 698,19	9 581 846,37	9 287 323,94
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 031 589,91	1 042 605,15	1 496 411,67	893 191,79	1 520 851,79
	Total Général	9 763 179,26	10 352 717,60	10 892 109,86	10 475 038,16	10 808 175,73



1°) ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 013) : 71 501.87 €

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel à la suite des arrêts maladie (maladies professionnelles) et accidents de travail et la constatation de la variation de stock pour la boutique du château par exemple pour 10 699.45 €

2°) OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 77 646.13 €

Il enregistre des opérations d'ordre budgétaire notamment les travaux en régie pour un montant de 40 492.67 €, ainsi que la quote-part de subventions à amortir pour 17 281.79 €.

Les constatations en négatif des différences sur réalisations (lors de cessions) sont comptabilisées pour 19 871.67 € (vente centre social Honeywell).

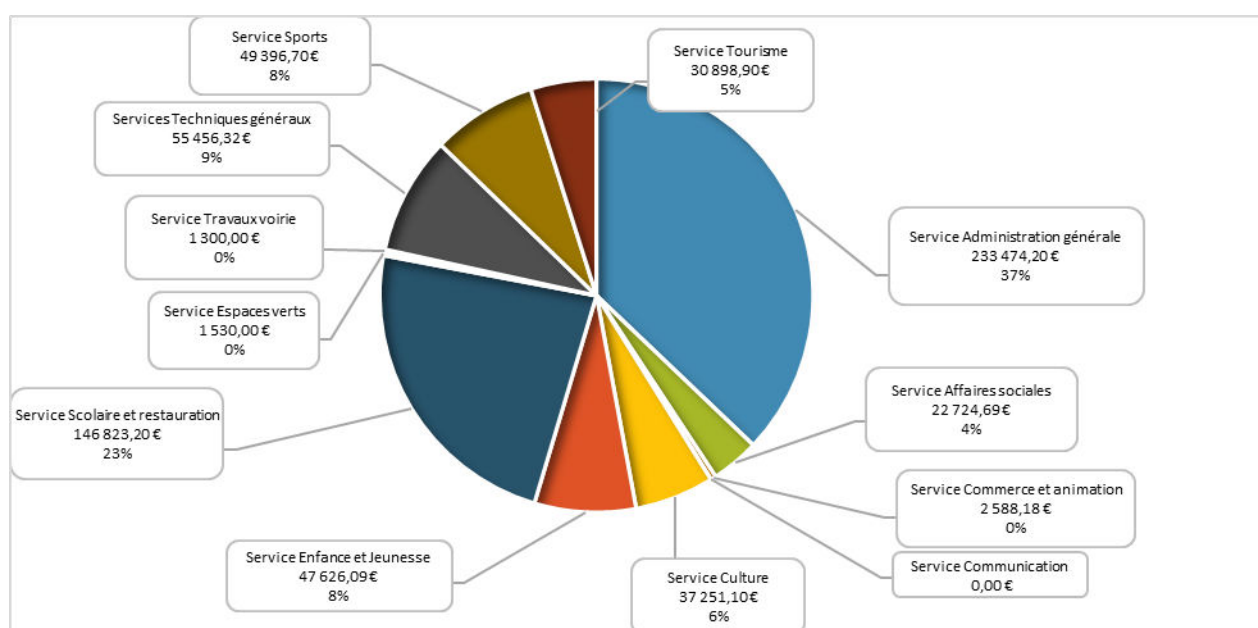
Pour mémoire : les cessions d'immobilisations sont inscrites au budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775 (chapitre 77). Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire. Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

3°) PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (CHAPITRE 70) : 629 069.38 €

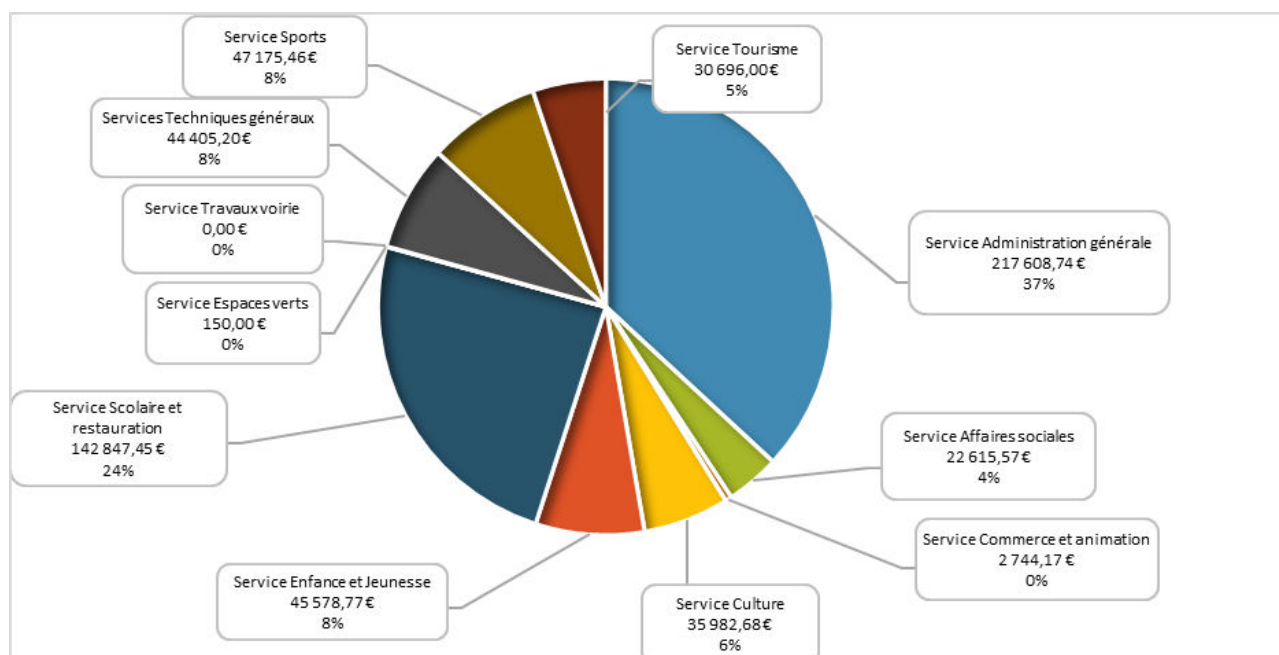
Les recettes de ce chapitre sont les paiements effectués pour la crèche, le camping ou les entrées du château de Pontécoulant (79 024.99 € contre 72 566.47 € en 2024), la cantine et la garderie (146 823.20 € contre 143 115.05 € en 2024), par les remboursements effectués par les budgets annexes (charges de personnel facturées aux budgets assainissement, centre aquatique, CCAS) (239 786.20 €) à l'intercommunalité (44 471.70 €) ou les moyens matériels mis à disposition du CCAS (22 724.69 €).

D'autres recettes, comme celles de la vente de bois ou de la médiathèque, les concessions dans les cimetières, les facturations liées à la fourrière animale figurent aussi dans ce chapitre.

Détail du chapitre 70 par service 2025



Détail du chapitre 70 par service 2024



4°) IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : 2 249 704.00 €

L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité s'élève à 2 106 766 €.

Les recettes suivantes sont aussi comptabilisées dans ce chapitre :

- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 13 850 € depuis la réforme de la taxe professionnelle
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC pour 105 964 € contre 115 186 € en 2024 et 124 889.00 € en 2023 (fonds mis en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle en 2010)).
- Dotation Aménités Rurales (23 124 € contre 21 391 € en 2024 au compte 7328) : Cette dotation, définie en loi de finances pour 2024, succède à la dotation « biodiversité », qui, jusqu'en 2023, était versée sous certaines conditions aux communes relevant de zonages spécifiques (zones Natura 2000, parc national, parc naturel régional, parc naturel marin). La loi de finances pour 2024 a ainsi sensiblement modifié le périmètre de la dotation, en adossant le dispositif à la notion d'aires protégées : à compter de 2024, sont désormais éligibles les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. La réforme portée par l'article 243 de la loi de finances pour 2024 a notamment prévu une augmentation de la dotation à 100 M€ dans le cadre de France Ruralités.

« Les aménités rurales peuvent être définies comme les attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des communes rurales qui rendent des services écosystémiques générant des valeurs économiques et environnementales. Le maintien et le développement de ces aménités sont des services environnementaux rendus par les territoires ruraux au bénéfice des collectivités locales et nationale. »

5°) FISCALITE LOCALE (CHAPITRE 731) : 3 442 210.14 €

Avec les impôts locaux, figurent à ce chapitre :

- les droits de mutation pour 210 851 € contre 132 753 € en 2024 et 155 149.69 € en 2023,
- la taxe sur l'électricité versée par les opérateurs pour 93 262.07 € contre 92 994.97 € en 2024 et 102 613.03 € en 2023,
- les droits de place (marché hebdomadaire, autres et terrasses) pour 38 409.07 € contre 39 021.02 € en 2024 et 32 078.36 € en 2023.

6°) DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74) : 2 345 258.97 €

Les dotations ont évolué dans leur composition comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Dotations	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation communes nouvelles "garantie" (hors DGF)				131 153 €	110 931 €
Dotation Elu Local (DPEL)				163 €	163 €
Dotation Forfaitaire (DF)	791 575 €	779 877 €	768 676 €	755 733 €	738 682 €
Dotation de Solidarité rurale "bourg-centre" (DSR BC)	251 134 €	301 361 €	361 633 €	433 960 €	458 205 €
Dotation de Solidarité Rurale "péréquation" (DSR P)	142 990 €	142 990 €	142 990 €	142 124 €	169 934 €
Dotation de Solidarité Rurale "cible" (DSR C)	162 445 €	162 445 €	162 445 €	0 €	0 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	29 988 €	26 989 €	29 443 €	27 327 €	24 954 €
Dotation de soutien Protection biodiversité et valorisation aménités rurales					23 124 €
	1 378 132 €	1 413 662 €	1 465 187 €	1 490 460 €	1 525 993 €

Figurent aussi les financements de l'Etat et du Département pour La Maison France Services et le Point Info 14, l'opération « Petit déjeuner » de fin 2024, la semaine de la Prévention routière (2 047 €).

Le Département participe aussi à la gestion du domaine de Pontécoulant par la prise en charge du personnel à hauteur de 150 400 €, verse une somme de 14 912.00 € pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens à l'article 7473 auquel sont inscrites d'autres subventions la saison culturelle et le remboursement d'une partie du salaire du coordinateur culturel pour la dernière année (4 000 €).

Les financements de la CAF pour la CTG, la crèche, le RPE figurent à l'article 7476 avec ceux de la MSA (respectivement 232 530.46 € et 2 275.95 €).

A l'article 74833 « Allocations compensatrices au titre des exonérations de TF », l'Etat avait annoncé en janvier 2025 une somme de 367 339 €, en juin, un arrêté préfectoral a arrêté le montant à 306 413 € après transmission des éléments par la direction des finances publiques.

A l'article 74888 figure la dotation commune nouvelle pour 110 931 € mais des contre-passations de produits rattachés viennent diminuer le montant.

7°) AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) : 378 503.91 €

Le montant des loyers encaissés par la commune (compte 752) s'élève à 136 346.71 € contre 138 089.94 € en 2024 et 138 442.87 € en 2023.

Les autres produits concernent des indemnisations de sinistres et une somme de 179 512.32 € d'indemnisation pour le sinistre du restaurant scolaire de l'école La Fontaine.

8°) PRODUITS SPECIFIQUES (CHAPITRE 77) : 93 429.54 €

Le montant des recettes s'élève à 79 006.31 € pour les produits des cessions d'immobilisations et à 14 423.23 € pour les mandats annulés.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se composent des dépenses d'équipements, des travaux et du remboursement en capital de la dette.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	2021	2022	2023	2024	2025
001	Solde d'exécution reporté	1 008 731,09	139 552,88	105 029,74	776 358,03	618 871,19
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 302,41	37 832,59	246 130,67	142 983,79	77 646,13
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	16 607,83	42 723,00	23 400,00	73 809,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 372,57	5 194,45	144 394,66	2 040,68	10 246,11
16	Emprunts et dettes assimilées	347 613,99	498 234,88	225 959,86	470 830,54	304 419,18
20	Immobilisations incorporelles	11 222,18	74 512,00	35 084,51	86 936,78	6 125,00
204	Subvention d'équipement versée	0,00	63 200,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	429 731,04	666 595,26	1 136 491,35	716 948,51	1 784 513,01
23	Immobilisations en cours	647 921,20	610 871,74	594 684,26	1 146 477,84	1 722 065,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	307 098,09	0,00	11 307,31	0,00	0,00
454111	Immeuble en péril Route de Vire	0,00	3 131,33	31 560,06	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 840 992,57	2 115 732,96	2 574 265,42	3 365 976,17	4 597 695,59
	TOTAL Chapitres 20, 21 et 23	1 088 874,42	1 351 979,00	1 766 260,12	1 950 363,13	3 512 703,60

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 77 646.13 €

Figurent les amortissements, une moins-value sur la cession centre social Honeywell (article 192), les travaux en régie (article 21311 pour 15 169.02 €, article 21312 pour 5 093.13 €, article 2138 pour 15 578.71 € et l'article 2188 pour 4 651.81 €).

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 73 809.38 €

Il s'agit des entrées dans l'inventaire des œuvres qui sont régulièrement données à la commune, et d'intégration d'études relatives au gymnase Gossart pour 44 510.38 €.

Chapitre 10 Dotations, fonds et réserves : 10 246.11 €

Il s'agit du reversement de la taxe d'aménagement à IVN.

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 304 419.18 €

Figure dans ce compte le remboursement en capital des emprunts, avec les échéances des emprunts IVN.

Les principaux investissements réalisés en 2025, qui ont enrichi ou maintenu le patrimoine de la commune, pour un montant de 3 512 703.60 € sont :

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles : 6 125.00 €

Il s'agit d'un nouveau logiciel pour l'encaissement des droits du marché hebdomadaire (2 300 €) et d'une étude concernant le logement de Saint-Pierre La Vieille (3 825 €)

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 1 784 513.01 €

Article 2111 « Terrains nus », pour une somme de 59 966.68 € concerne l'acquisition Vallée et pour 1 € deux parcelles à Inolya,

Quant aux autres articles de ce chapitre, ce sont des plantations, des travaux en régie, des travaux de toiture à la mairie de Saint-Pierre La Vieille, de l'école de Saint-Germain du Crioult, de changement de fenêtres à l'école La Fontaine, des travaux d'extension de la Maison des Services, des travaux énergétiques au Pôle Alphonse Daudet avec changement de la chaudière par une PAC et chaudière bois, changement de fenêtres et travaux de toiture d'un logement à Proussy, la réfection du sol du gymnase Tellier, l'acquisition de la maison par préemption du 45 Rue du Chêne, l'acquisition des ateliers municipaux, pose d'un nouvel éclairage LED au stade de la Conterrie, l'achat des panneaux pour l'adressage, l'acquisition du mini-bus électrique, de matériel pour les écoles (couchettes pour maternels), de lits de camps dans le cadre du PCS, d'extincteurs à renouveler.

Chapitre 23 : « immobilisations en cours » : 1 722 065.59 €

Article 2313 « Constructions en cours » (681 975.23 €) : ce sont essentiellement la fin des travaux du gymnase Gossart.

Article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques en cours » (1 037 706.26 €) : il s'agit des programmes de voirie et d'éclairage public (401 914.50 €), et des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre du centre-ville.

Article 2316 « Restauration des biens historiques et culturels » (2 384.10 €) : restauration et encadrement d'œuvres culturelles.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes englobent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 751 081.75 €.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT en €	2025
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	457 584,86
041	Opérations patrimoniales	73 809,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 032 570,91
13	Subventions d'investissement	785 256,66
16	Emprunts et dettes assimilées	1 401 545,00
21	Immobilisations corporelles	314,94
27	Autres immobilisations financières	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 751 081,75
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-846 613,84

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 457 584.86 €

Article 192 pour 14 544.84 € : il s'agit des plus-values sur des cessions immobilières ou mobilières.

Article 2113, 2138 et 21831 pour 84 433.14 € : ce sont des sorties d'inventaires constatées (siège social Honeywell pour 83 871.67 €, parcelle Zone Saint-Jacques pour 197.50 €, ordinateur pour 263.97 €).

Le reste du chapitre concerne les écritures d'amortissement des immobilisations.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 73 809.38 €

Il s'agit des entrées dans l'inventaire des œuvres qui sont régulièrement données à la commune, de biens et d'études relatives au gymnase Gossart pour 44 510.38 €.

Chapitre 041 équivalent en dépenses.

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 1 032 570.91 €

- ▶ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 395 000.89 €
- ▶ La taxe d'aménagement : 2 570.02 €
- ▶ Une affectation d'excédent 2024 pour 635 000.00 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement : 785 256.66 €

Les subventions d'équipement :

Etat :

Gymnase Gossart = 20 000 €
Solde DSIL numérique = 28 888.01 €
Maison des Services = 5 388.13 € + 125 076 €
Solde Eclairage public = 32 254.01 €
Vidéoprotection FIPD = 15 000 €

Département :

Maison des Services = 198 000 €
Gymnase Gossart = 106 312 € + 104 881 €

Région :

Sol Gymnase Tellier = 73 064.32 €
Rénovation Gymnase Gossart = 68 211.69 €

Banque des Territoires :

Centre-ville étude de préprogrammation = 8 181.50 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 1 401 545 €

Cautions reçues : 1 545 €

Autres dettes : encaissement de l'emprunt contracté en fin d'année 2024 tout au long de l'année 2025.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 314.94 €

Versement du solde (trop versé) de l'étude notariale concernant l'acquisition de l'ancien garage de F Boulais.

LES RESULTATS 2025 DES BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement - Comparatif en annexe n°3

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	193 212,09	Dépenses	91 788,62
Recettes	174 018,21	Recettes	179 039,93
Résultat de l'exercice	-19 193,88	Résultat de l'exercice	87 251,31
Résultat cumulé	636 356,22	Résultat cumulé	456 540,70
		Restes à réaliser	-311 802,37

Les dépenses d'investissement ont concerné l'étude de diagnostic des réseaux pluvial et assainissement (980.90 €), des acomptes au maître d'œuvre pour la Rue Albert Camus (6 965.39 €). En recette, un second acompte de subvention a été perçu de l'Agence de l'Eau pour 23 781 €.

Budget Centre Aquatique - Comparatif en annexe n°3

CENTRE AQUATIQUE			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	742 958,18	Dépenses	38 115,76
Recettes	764 932,56	Recettes	55 114,36
Résultat de l'exercice	21 974,38	Résultat de l'exercice	16 998,60
Résultat cumulé	21 974,38	Résultat cumulé	-14 202,84
		Restes à réaliser	-7 771,54

Fonctionnement :

La dépense d'électricité a été moindre en 2025 (69 686.59 € contre 135 305.52 € en 2024) mais celle de gaz est restée élevée (121 408.30 € contre 103 570.58 € en 2024) comme cela a été vu lors de l'examen du budget principal.

Les recettes de fonctionnement (outre la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 579 317.27 €) sont de 168 467.60 € contre 146 717.33 € en 2024.

Investissement :

Les dépenses d'équipement d'investissement (chapitre 21 = 33 644.09 €) ont porté sur : la poursuite de réfection de la peinture des intérieurs, des travaux de remise aux normes de la chaufferie, l'achat de blocs serrures pour les casiers, d'éléments gonflables (jeux), d'échelle, de lignes d'eau, de ceintures.

Budget Production Electricité - Comparatif en annexe n°3

PRODUCTION ELECTRICITE			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	19 506,93	Dépenses	2 971,11
Recettes	9 967,93	Recettes	6 904,00
Résultat de l'exercice	-9 539,00	Résultat de l'exercice	3 932,89
Résultat cumulé	1 972,63	Résultat cumulé	51 578,50
		Restes à réaliser	0,00

Les dépenses de fonctionnement sont les amortissements des immobilisations (6 904 €), une taxe d'acheminement (38.31 €), un reversement d'excédent de 11 511.63 € au budget principal, le remboursement d'annuité à IVN (1 052.99 €).

La recette de vente d'électricité est de 9 592.93 € en 2025 (relevé de juin 2024 à juin 2025) et l'amortissement de subvention (375 €).

Budget Lotissement Le Perreux - Comparatif en annexe n°3

LOTISSEMENT LE PERREUX			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	0,00
		Restes à réaliser	0,00

Une promesse de vente pour une parcelle a été signée en fin d'année, la vente définitive interviendra en 2026.

Budget Lotissement Route des Isles - Comparatif en annexe n°3

LOTISSEMENT ROUTE DES ISLES			
FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	0,00
		Restes à réaliser	0,00